

# Pèlerinage diocésain

## A Paray-le-Monial

Vendredi 21 février 2025 au  
dimanche 23 février 2025

### Prix

Chambre	Prix à payer
Chambre 1 personne	260 € *
Chambre 2 personnes	230 €/pers
Autres conditions voir sur le site du diocèse	

- **Seulement 8 chambres individuelles.**  
**Transport – Hébergement - Restauration**

50 places en bus DEPART : Prayssac, Cahors, Souillac

Documents à adresser : Service Pèlerinages 134 rue  
Frédéric Suisse 46000 CAHORS

1. Bulletin d'inscription complété
2. Chèque à l'ordre de : Service Pèlerinages

Cahors ou virement.

**Solde pour le 31 décembre 2024 au plus tard**

Un voyage organisé par le Service Pèlerinage de Cahors  
Code du Tourisme : IM046130001

[pelerinages@diocesedecahors.fr](mailto:pelerinages@diocesedecahors.fr)

Directrice Pèlerinage : Françoise Rouquié  
0682375148



### Protection des données personnelles

La validation de votre inscription nécessite de compléter  
les informations suivantes

#### COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOS CHOIX.

- J'autorise l'Association Diocésaine Cahors à enregistrer mes coordonnées (mail, postale et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations, exclusivement, de l'Association Diocésaine par mail, SMS ou courrier postal.

OUI  NON

#### Droit à l'image

- J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et leur publication sur tous supports de communication du diocèse de Cahors.

OUI  NON

### Données médicales confidentielles

Allergie, insuffisance respiratoire, cardiaque, etc ...

.....

### Personne à prévenir en cas d'urgence

(A compléter obligatoirement)

Nom d'usage .....

Prénom .....

Tél fixe : ...../...../...../...../.....

Tél mobile : ...../...../...../...../.....

Courriel .....@.....

### Accord & Signature

Je soussigné (nom, prénom)

Nom (d'usage) .....

Prénom .....

Adresse.....

Code Postal .....Ville.....

Téléphone ...../...../...../...../.....

Courriel .....@.....

Date de naissance ..... .....

certifie avoir pris connaissance :

- du programme et document Organisation,
- du bulletin d'inscription de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme,
- des Conditions Générales de Participation (CGP) Pèlerinages consultables au bureau du SDP.

Je déclare avoir plus de 18 ans et être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

OUI  NON

**Je demande mon inscription en versant un acompte de 50 euros.**

ENTOURER VILLE DEPART : Prayssac Cahors Souillac

Fait à .....

Le .....

Signature (bon pour accord)

## INFORMATIONS GENERALES A CONSERVER

### 1) Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyages proposée, dans cette proposition de pèlerinage, est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le SDP est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. Le SDP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où le SDP devient insolvable. A cette fin, l'Association Diocésaine de Cahors a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 Rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret cedex). Cette garantie porte le N° 543915

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 voir <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

### 2) Prix & CGP et conditions économiques

Ce voyage pastoral est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse du service des pèlerinages régissant les rapports entre le SDP et le Pèlerin. Le prix indiqué est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du programme du pèlerinage.

#### **Ce que le prix comprend :**

- L'intégralité du transport aller et retour depuis la ville de regroupement définie.
- L'hébergement selon les modalités définies.
- La restauration selon le programme.
- Les entrées aux lieux de visites et musées et animations.

#### **Ce que le prix ne comprend pas :**

- Les dépenses (boisson, achats privés, ...) personnelles.

### 3) Assurance

Les Pèlerinages et voyages pastoraux relèvent du champ du code du tourisme. Ils sont organisés par l'AD de Cahors et assurés auprès de la Mutuelle Saint Christophe (277 rue St Jacques – 75256 Paris cedex 05) sous le N° de contrat 0020820022000287

Les risques couverts sont : Responsabilité Civile Professionnelle, Annulation, Rapatriement.

### 4) Conditions d'annulation par le pèlerin :

Conformément à l'article 1221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquitter des frais selon le tableau ci-dessous. **Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée**

#### **Barème d'annulation sur le prix total**

- Avant 30 jours de la date de départ : 10%.
- Entre 30 et 21 jours avant la date de départ : 25%.
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50%
- Entre 7 et 2 jours avant la date de départ : 75%.
- Moins de 2 jours avant la date de départ : 90%.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du Pèlerin, pour quelque cause que ce se soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

### 5) Non-Conformité & contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Service des pèlerinages 134 rue Frédéric Suisse 46000 CAHORS 0682375148 [pelerinages@diocesedecahors.fr](mailto:pelerinages@diocesedecahors.fr)

Le non-signallement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le pèlerin peut également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Le SDP et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-11/ du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Le pèlerin peut saisir le SDP de

toutes réclamations, à l'adresse suivante : 134 rue Frederic Suisse 46000 CAHORS par lettre accusé-réception et/ou par mail à [pelerinages@diocesedecahors.fr](mailto:pelerinages@diocesedecahors.fr) accompagnée de tous justificatifs.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

### 6) Règles de Protection de Données Personnelles

Les **FINALITES DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES** sont

- Enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un pèlerinage ou voyages pastoraux relevant de la responsabilité du Service Diocésain des Pèlerinages de Cahors (SDP).
- Information en vue de participer à un pèlerinage ou voyage pastoral relevant de la responsabilité du SDP.

Le **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** est le Directeur Diocésain des Pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES** est validé annuellement.

Les **DESTINATAIRES DES DONNEES** sont :

- Le SDP, Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernées et l'Association Diocésaine de Cahors.
- Aucune information n'est transmise à un tiers sans votre autorisation.

Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

### 7) Contact

Toutes demandes ou réclamations peuvent être adressées au SDP Cahors 134 rue Frédéric Suisse 46000 CAHORS – 06 82 37 51 48 ou par email à [pelerinages@diocesedecahors.fr](mailto:pelerinages@diocesedecahors.fr)